



## AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation

*Service producteur* : Direction de l'Animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) du Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

**Opportunité** : avis favorable émis le 25 septembre 2015 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 10 février 2016 (commission Ménages)

Le projet de réaliser cette enquête annuelle est une réponse aux demandes des cabinets ministériels de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), des corps d'inspection (Cour des comptes, Inspection générale des affaires sociales), des organismes d'expertise tels que les conseils d'orientation de l'emploi et d'analyse stratégique et des partenaires sociaux de la Commission européenne.

Le système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation alimenté par les organismes paritaires collecteurs agréés dispose d'informations individuelles relatives à la nature des contrats, aux bénéficiaires, employeurs, et d'informations concernant le motif et la date de rupture de contrat. Cependant, aucune information n'est disponible annuellement sur le devenir professionnel des bénéficiaires à l'issue du contrat, ni à un niveau régional de manière homogène dans l'ensemble des régions.

Le principal objectif de l'enquête est d'obtenir une information régulière sur le devenir des bénéficiaires six mois après leur sortie du dispositif, de calculer ainsi leur taux d'insertion dans l'emploi et dans l'emploi durable, de calculer un certain nombre d'indicateurs des programmes annuels de performances, des rapports annuels de performance et des budgets opérationnels de programme dans le cadre de la LOLF<sup>1</sup>. Cette enquête permet également des comparaisons avec d'autres dispositifs d'emplois aidés et à alimenter les statistiques européennes.

Les thèmes principaux abordés portent sur l'emploi (situation actuelle, nature de l'emploi, employeur), le déroulement du contrat, l'appréciation du contrat.

L'enquête couvre la France entière (métropole et DOM), s'appuyant sur l'exploitation de la base de données issue d'Extrapo, système de gestion informatisé des contrats de professionnalisation.

Le champ de l'enquête est constitué des sortants d'un contrat de professionnalisation au mois m-6. L'enquête interrogera entre 40 000 et 100 000 sortants sur l'année (selon la précision des résultats souhaités sur des sous-échantillons), soit une moyenne de 8 300 individus par mois (dans le cas d'un tirage de 100 000 sortants).

<sup>1</sup> Loi organique relative aux lois de finances.

La méthode de tirage de l'échantillon est aléatoire et a pour objectif d'avoir une précision suffisante par région et par Opca (Organisme paritaire collecteur agréé) financeur. L'enquête est exhaustive sur les bénéficiaires de 26 ans ou plus selon la taille de l'échantillon retenue.

La collecte débutera au début du deuxième trimestre 2016. La durée du questionnaire est évaluée à environ 10 minutes.

Le mode de collecte est un questionnaire auto-administré par voie postale et par internet, avec des relances postales, mails et SMS.

Un Comité de pilotage a été mis en place pour la rédaction du questionnaire initial, cette enquête étant une reconduction d'une enquête existante depuis 2011. Une consultation auprès du Fond paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP), qui a effectué une enquête similaire en 2014, a été organisée.

La Dares assumera à la fois la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre. La collecte sera assurée par l'institut de sondage Ipsos, société privée sélectionnée par la Dares.

Les résultats de l'enquête seront transmis à Eurostat. Ils alimentent également les bilans sur les contrats de professionnalisation publiés annuellement sous forme de Dares Analyses dans les collections de la Dares. Ces résultats sont aussi largement diffusés dans les fichiers régionaux des Services des Études Statistiques Évaluation (Sese) et des Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte). La diffusion des résultats à l'ensemble de ces organismes est prévue annuellement.

*Justification de l'obligation : « L'obligation de répondre a un effet à la hausse significatif sur les taux de réponse de l'ensemble des personnes interrogées. Ainsi, le taux de réponse avant relance de l'enquête obligatoire est relativement insuffisant. De plus, le public concerné, composé en majorité de jeunes de moins de 26 ans, a plutôt tendance à moins répondre aux enquêtes. L'obligation de réponse permettrait de réduire l'ampleur du biais lié à la non-réponse. Le caractère obligatoire de l'enquête apparaît un moyen efficace pour améliorer la qualité des résultats produits ». (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~~~

**Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

### **Remarques générales**

Le Comité du label attire l'attention du service sur la vigilance nécessaire au moment du basculement sur la nouvelle enquête, dont les changements concernent à la fois le protocole et le questionnaire, ainsi que sur les risques de rupture de séries qui pourraient en découler. De ce fait, il invite le service à la prudence lors de l'analyse et de la publication des résultats, notamment dans le souci d'identifier/expliciter les ruptures de séries.

### **Méthodologie**

Le Comité du label demande au service de produire une note claire et détaillée (avec les formules adéquates) sur la méthodologie utilisée, en précisant notamment le processus d'échantillonnage ainsi que les modalités de calcul de la taille totale de l'échantillon et des allocations entre les différentes strates, en fonction des objectifs de précision.

Le Comité demande que le service explique l'articulation des procédures de correction de la non-réponse avec le calage, en particulier dans l'hypothèse où le service serait amené à faire une correction de la non-réponse temporelle (mois par mois ou par trimestre), alors que le calage resterait annuel.

Le Comité note qu'une des faiblesses de l'enquête est le taux de réponse trop bas (36 % en 2014). Aussi, encourage-t-il le service à mettre en œuvre tous moyens pour améliorer les taux de réponse, d'une part par un processus de relances, d'autre part, en jouant pleinement le rôle de coordination avec les différents acteurs, de manière à éviter les doublons d'enquête, et en regardant dans quelle mesure une information sur l'enquête peut être relayée par le service ou par les autres acteurs auprès des enquêtés potentiels.

Le Comité note également un risque d'effet de mode de collecte. Il encourage le service à mener des études, afin de comparer les taux de réponse, les structures des répondants et les valeurs des variables d'intérêt selon les deux modes de collecte, et il l'invite à analyser les effets d'un redressement à structure constante, l'objectif étant de voir si cela corrige ou pas les écarts observés selon les modes.

#### **Protocole de collecte : lettres-avis et Sms**

Le Comité du label prend note du fait que la dernière relance aura lieu par courrier et ce, dans tous les cas de figure.

Outre les remarques indiquées dans le rapport du prélabel, un certain nombre de compléments ont été formulés en séance, le service est invité à les prendre en compte.

#### **Questionnaire**

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

**Compte tenu des nombreuses remarques, le Comité demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis, des Sms et du questionnaire.**

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur l'insertion à six mois des sortants d'un contrat de professionnalisation, pour cinq ans, et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour les années 2016 à 2020

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique



Benjamin Camus